

20 janvier 2022

(22-0473)

Page: 1/2

Original: anglais

## DISCUSSIONS STRUCTURÉES DE L'OMC SUR LA FACILITATION DE L'INVESTISSEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT

### RÉUNION DE NÉGOCIATION DES 26 ET 27 JANVIER 2022

#### ORDRE DU JOUR ANNOTÉ DU COORDONNATEUR

La réunion aura lieu le **mercredi 26 janvier** de **10 heures à 13 heures** et de **15 heures à 18 heures** et le **jeudi 27 janvier** de **10 heures à 13 heures** et de **15 heures à 16 heures HEC** (heure de Genève).

Les principaux objectifs de cette réunion de négociation ouverte sont indiqués dans l'avis de convocation distribué à tous les Membres de l'OMC le 12 janvier 2022, avec des indications supplémentaires ci-après pour chaque point de l'ordre du jour.

Conformément à la nature ouverte, transparente et inclusive de l'initiative conjointe, tous les Membres de l'OMC sont invités à assister et à participer à cette réunion de négociation ouverte.

#### **1 DISCUTER DES FAITS NOUVEAUX SURVENUS DEPUIS LE REPORT DE LA CM12, Y COMPRIS LA DÉCLARATION CONJOINTE DE DÉCEMBRE 2021 SUR LA FACILITATION DE L'INVESTISSEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT**

Le Coordonnateur récapitulera brièvement les faits nouveaux survenus depuis le report de la CM12, y compris la [Déclaration conjointe sur la facilitation de l'investissement pour le développement](#) coparrainée par plus de 110 Membres participants<sup>1</sup>, et abordera les questions de travail prioritaires pour les prochains mois. Les Membres seront ensuite invités à communiquer leurs observations éventuelles sur les faits nouveaux survenus et à discuter des questions prioritaires à traiter au cours des prochains mois.

#### **2 DISCUTER DE LA DÉFINITION DE L'EXPRESSION "INVESTISSEUR D'UN AUTRE MEMBRE", SUR LA BASE D'UNE "CONTRIBUTION SOUS FORME DE TEXTE" ÉTABLIE PAR LE FACILITATEUR DU GROUPE DE DISCUSSION SUR LA "PORTÉE"**

Le facilitateur du Groupe de discussion sur la "Portée" présentera la contribution sous forme de texte relative à l'expression "Investisseur d'un autre Membre" établie sous sa responsabilité à partir des discussions approfondies tenues par le Groupe sur cette question en octobre et novembre de l'année dernière.<sup>2</sup> Suite à la présentation, la parole sera donnée aux Membres pour qu'ils donnent leur avis et forment leurs observations sur la contribution sous forme de texte.

#### **3 POURSUIVRE LA DISCUSSION SUR LA DISPOSITION 4, "TRAITEMENT DE LA NATION LA PLUS FAVORISÉE (NPF)/NON-DISCRIMINATION**

Les Membres auront la possibilité de poursuivre la discussion sur la disposition 4, "Traitement de la nation la plus favorisée (NPF)/Non-discrimination, en se fondant sur les propositions soumises par les Membres et le projet de texte du Coordonnateur figurant à l'annexe du "texte de Pâques

<sup>1</sup> Document WT/L/1130 daté du 10 décembre 2021.

<sup>2</sup> Contribution sous forme de texte établie par le facilitateur du Groupe de discussion sur la "Portée" concernant la définition de l'expression "Investisseur d'un autre Membre", distribuée à tous les Membres de l'OMC le 18 janvier 2022.

(Rev.5)".<sup>3</sup> Un tableau comparatif présentant côte à côte ces propositions et le projet de texte élaboré par le Coordonnateur ont été envoyés aux Membres pour faciliter les discussions.<sup>4</sup> Les participants seront invités à partager leurs vues sur les caractéristiques de chaque texte et l'approche qu'ils préfèrent.

#### **4 POURSUIVRE LA DISCUSSION SUR LA PROPOSITION RELATIVE AUX "TRANSFERTS ET PAIEMENTS"**

À la réunion tenue le 24 novembre 2021, le Japon a présenté une proposition révisée relative aux "Transferts et paiements" figurant dans la section III TER de l'annexe du "texte de Pâques (Rev.5)".<sup>5</sup> À la présente réunion, les Membres auront la possibilité de poursuivre la discussion sur la proposition révisée.

#### **5 DISCUTER DES DISPOSITIONS RESTANTES RELATIVES AU "TRAITEMENT SPÉCIAL ET DIFFÉRENCIÉ"**

Les Membres discuteront des dispositions restantes relatives au "Traitement spécial et différencié" incluses dans les encadrés de la section V de l'annexe du "texte de Pâques (Rev.5)".<sup>6</sup> Il s'agit notamment des dispositions concernant la "Mise en œuvre", la "Notification et mise en œuvre de la catégorie A", la "Notification des dates pour la mise en œuvre des catégories B et C", le "Mécanisme d'avertissement rapide: report des dates de mise en œuvre pour les dispositions des catégories B et C", le "Groupe d'experts pour appuyer la mise en œuvre de la catégories B et de la catégorie C", le "Transfert entre les catégories B et C" et la "Période de grâce pour l'application du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends". Ces dispositions se fondent notamment sur une proposition de texte conjointe de la Dominique et de la Grenade.<sup>7</sup>

#### **6 DISCUSSIONS SUR L'"ÉVALUATION DES BESOINS EN MATIÈRE DE FACILITATION DE L'INVESTISSEMENT"**

Les Membres seront invités à tenir une discussion en préparation de la session spécifique sur l'"Évaluation des besoins en matière de facilitation de l'investissement" (provisoirement prévue pour la réunion de mi-février).<sup>8</sup> Pour préparer cette discussion, les Membres sont invités à prendre en considération les questions d'orientation élaborées par le Coordonnateur pour la discussion et distribuées avant la réunion.<sup>9</sup>

#### **7 AUTRES QUESTIONS**

---

<sup>3</sup> Document INF/IFD/RD/74/Rev.5 daté du 25 novembre 2021; pages 26 et 27.

<sup>4</sup> Document sans cote daté du 13 janvier 2022.

<sup>5</sup> Document INF/IFD/RD/74/Rev.5 daté du 25 novembre 2021; page 31.

<sup>6</sup> Document INF/IFD/RD/74/Rev.5 daté du 25 novembre 2021; pages 32 à 38.

<sup>7</sup> Document INF/IFD/RD/80 daté du 21 juillet 2021.

<sup>8</sup> Voir la communication conjointe de la Dominique et de la Grenade sur les évaluations des besoins en matière de facilitation de l'investissement (document INF/IFD/RD/88 daté du 20 octobre 2021), encourageant la tenue d'une discussion spécifique sur les évaluations des besoins entre les participants aux négociations sur la FID, avec la participation d'autres partenaires.

<sup>9</sup> Document INF/IFD/RD/90, distribué à tous les Membres le 18 janvier 2022.